



Conseil économique et social

Distr. générale
2 juin 2017
Français
Original : anglais

Session de 2017

28 juillet 2016-27 juillet 2017

Première réunion de coordination et de gestion

Compte rendu analytique de la 20^e séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 20 avril 2017, à 10 heures

Présidente : M^{me} Chatardová (Vice-Présidente) (Tchéquie)

Sommaire

Point 11 de l'ordre du jour : Application et suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies

Point 13 de l'ordre du jour : Application des résolutions [50/227](#), [52/12 B](#), [57/270 B](#), [60/265](#), [61/16](#), [67/290](#) et [68/1](#) de l'Assemblée générale

Table ronde sur le thème « Changements climatiques et nutrition »

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



En l'absence de M. Shava (Zimbabwe), M^{me} Chatardová (Tchéquie), Vice-Présidente, prend la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 15.

Point 11 de l'ordre du jour : Application et suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies (A/72/63-E/2017/11)

Point 13 de l'ordre du jour : Application des résolutions 50/227, 52/12 B, 57/270 B, 60/265, 61/16, 67/290 et 68/1 de l'Assemblée générale

1. **M^{me} Gornass** (Présidente du Comité de la sécurité alimentaire mondiale), présentant la note du Secrétaire général sur les principales décisions prises et recommandations de politique générale formulées par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (A/72/63-E/2017/11), dit qu'à sa quarante-troisième session, le Comité a souligné qu'il importait de collaborer pour promouvoir la sécurité alimentaire et les systèmes alimentaires durables, améliorer la nutrition et faire face aux défis posés par les changements climatiques. En sa qualité de principale instance intergouvernementale inclusive pour la coordination mondiale et la convergence des politiques en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, le Comité fait entendre la voix de toutes les parties prenantes dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la nutrition et peut jouer un rôle décisif en appuyant la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Accord de Paris sur les changements climatiques.

2. À sa quarante-troisième session, le Comité a approuvé une série de recommandations de politique générale sur la promotion d'un développement agricole durable au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition et de la réduction de la pauvreté, y compris des recommandations spécifiques sur les systèmes pastoraux, de pâturage et d'élevage intensif. Il a également donné son aval à un ensemble complet de recommandations formulées avec les avis tant du secteur privé que de la société civile sur l'établissement d'un lien entre les petits exploitants et les marchés, qui visent à porter à son maximum la contribution des petits exploitants agricoles à la sécurité alimentaire mondiale et à la nutrition. L'Assemblée générale est invitée à examiner et à approuver ces recommandations et à en assurer une large diffusion auprès de tous les organismes et institutions des Nations Unies, et les États Membres sont priés d'appuyer leur mise en œuvre. À sa session, le Comité a également arrêté sa stratégie d'appui aux

pays ayant pris en mains la mise en œuvre du Programme 2030, qui passe principalement par la convergence des politiques, le partage des enseignements tirés de l'expérience et le bilan des progrès accomplis à l'échelle mondiale.

3. Le Forum politique de haut niveau pour le développement durable sera particulièrement utile au Comité, car il portera essentiellement sur l'élimination de la pauvreté et la prospérité partagée et examinera les objectifs de développement durable liés à la sécurité alimentaire et à l'agriculture durable. Il est essentiel de lutter en même temps contre la faim et la pauvreté et que les politiques reconnaissent les liens entre la sécurité alimentaire, la croissance sans exclusion et le développement durable. Le Comité intensifie sa contribution à la lutte mondiale contre la malnutrition et appuie la mise en œuvre de la Déclaration de Rome sur la nutrition et du Cadre d'action, adoptés lors de l'examen à 20 ans de la Conférence internationale sur la nutrition, et de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition. Il tire parti du transfert du Comité permanent de la nutrition de Genève à Rome, qui a été effectué dans le but d'appuyer ses travaux.

4. L'examen des progrès accomplis au niveau mondial en matière de sécurité alimentaire et de nutrition est un volet important des travaux du Comité, qui s'appuie sur les activités de suivi menées à l'échelle mondiale par le système des Nations Unies. Il faut adopter une stratégie plus globale pour suivre et évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des cibles des objectifs de développement durable et autres objectifs et la nouvelle échelle de mesure du sentiment d'insécurité alimentaire est accueillie favorablement comme un indicateur plus efficace pour mesurer toutes les formes de malnutrition.

5. Le Comité a demandé au Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition un rapport sur les partenariats multipartites pour le financement et l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition, qui sera publié en 2018. Il attend également avec intérêt le rapport du Groupe d'experts sur la foresterie durable au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition, qui doit être publié en juin 2017, et sa note sur les questions cruciales et émergentes pour la sécurité alimentaire et la nutrition, qui doit être publiée d'ici à la fin de 2017. Ces rapports éclaireront les travaux futurs du Comité.

6. Le Comité a tenu un forum sur l'urbanisation, la transformation des zones rurales et les incidences des changements survenus dans les zones rurales et urbaines sur la sécurité alimentaire mondiale et la nutrition et fait l'inventaire des pratiques et des

stratégies qui se sont révélées efficaces pour résoudre le problème de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le contexte de ces changements. Il a approuvé un cadre de référence donnant aux acteurs intéressés par la sécurité alimentaire et la nutrition des orientations sur le partage des données d'expérience et des bonnes pratiques ayant trait à l'application de ses décisions et recommandations. Il a organisé en outre une manifestation thématique mondiale, afin de permettre la mise en commun des expériences et l'établissement d'un bilan sur l'application des Directives volontaires du Comité pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale. Cette manifestation a mis en évidence à la fois les bonnes pratiques et les difficultés relatives à l'application des Directives volontaires et de nombreux intervenants ont insisté sur le fait qu'il importait de créer des instances multipartites inclusives, de donner des moyens d'action à toutes les parties et de garantir un engagement politique fort, des conditions indispensables pour l'application réussie des Directives volontaires. Enfin, un plan d'action sera élaboré pour donner suite aux recommandations issues de l'évaluation indépendante du Comité, ce qui témoigne de la volonté de ce dernier d'apporter en permanence des améliorations.

7. **M^{me} Oenema** (Coordinatrice du Comité permanent de la nutrition) dit que les travaux du Comité permanent de la nutrition font suite aux engagements pris lors des grandes conférences mondiales telles que la Conférence internationale sur la nutrition et l'Assemblée mondiale de la Santé et qu'ils ont encore gagné en importance dans le contexte de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition, le Comité ayant été appelé, en tant qu'organe de coordination, à appuyer cette Décennie.

8. Le Comité a été créé en 1977 avec pour mandat de suivre la direction globale, l'ampleur, la cohérence et l'efficacité de la réponse du système des Nations Unies aux problèmes nutritionnels, d'être un point de convergence pour l'harmonisation des politiques et activités au sein du système des Nations Unies, d'aider à définir et à harmoniser les concepts, les politiques, les stratégies et les programmes au sein du système des Nations Unies, d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et de formuler des lignes directrices pour une action interdépendante entre les organismes et au niveau des pays. Il a traduit ce mandat initial en un nouveau plan stratégique pour la période 2016-2020, assorti de quatre objectifs : porter à son maximum la cohérence de la politique, ainsi que l'action de sensibilisation, menées par l'Organisation

des Nations Unies en matière de nutrition; favoriser la cohérence dans l'exécution des programmes et faire rendre des comptes à ce sujet par le système des Nations Unies; étudier les nouvelles problématiques qui se font jour dans le domaine de la nutrition; promouvoir le partage des connaissances au sein du système des Nations Unies.

9. Le Comité est ouvert à tous les organismes des Nations Unies s'intéressant de près aux questions de nutrition ou exerçant des activités dans ce domaine et travaille selon le principe de subsidiarité, c'est à dire qu'il conserve une structure légère et délègue la responsabilité à ses membres en vue d'éviter les doubles emplois et d'assurer la cohérence. En sa qualité d'organisme des Nations Unies, il respecte les principes des Nations Unies, par exemple, en adoptant une approche de la nutrition fondée sur les droits de l'homme et l'universalité. Il œuvre partout dans le monde et s'emploie à lutter contre toutes les formes de malnutrition. Il est donc indispensable d'entreprendre des actions intersectorielles afin que tous les problèmes soient traités. Le Comité se concentre sur les questions mondiales liées aux réalités et aux besoins au niveau local et participe à l'élaboration des politiques, et non à la mise en œuvre.

10. En termes de réalisations, le Comité a élaboré des notes d'orientation et des documents de travail sur des sujets tels que les changements climatiques et la nutrition et l'utilisation des écoles comme un système permettant d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Ces documents ont pour but de favoriser le débat, d'améliorer la compréhension et l'élaboration des politiques et d'inciter à prendre des engagements au niveau national. Le Comité propose en outre un examen critique par les pairs des politiques de ses membres en vue de créer des synergies et d'éviter des doubles emplois entre les organismes. En ce qui concerne l'action de sensibilisation menée dans le domaine de la nutrition, il coopère activement avec de nombreuses autres instances telles que le Comité de la sécurité alimentaire mondiale pour appuyer et améliorer les différents programmes sur la nutrition et veiller à la prise en compte et au traitement de tous les aspects de la question de la nutrition par l'ensemble des comités et des programmes.

11. Pour favoriser la cohérence dans l'exécution des programmes et faire rendre des comptes à ce sujet par le système des Nations Unies, le Comité élabore et actualise des directives mondiales sur la nutrition pour que les organismes des Nations Unies exécutent efficacement les programmes. Il s'emploie aussi à faire en sorte que ses activités au niveau mondial aient un impact au niveau des pays, collabore avec des organes

d'exécution sur le terrain, notamment dans le cadre de l'initiative Renforcer la Nutrition, et fait un travail de sensibilisation afin que ses activités aient les effets escomptés.

12. Le Comité étudie actuellement les nouvelles problématiques qui se font jour dans le domaine de la nutrition ainsi que des questions complexes telles que le commerce et la nutrition, et encourage le débat autour de ces thèmes afin d'encourager l'élaboration de nouvelles politiques; il collabore en outre avec la communauté universitaire. Afin de promouvoir le partage des connaissances au sein du système des Nations Unies et au-delà, le Comité publie tous ses documents d'orientation sur son site Web et a mis en place un système électronique d'alertes pour apporter des éléments d'information à la fois à ses membres et aux spécialistes de la nutrition partout dans le monde. Il est résolu à donner suite aux conférences mondiales ayant trait à la nutrition et au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et s'emploie à faire en sorte que les mesures prises au niveau mondial soient utiles au niveau des pays. La Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition incite les pays à appliquer les politiques de nutrition recommandées et le Comité est au centre de cette démarche dans la mesure où il coordonne le système des Nations Unies. Le Comité continuera à recenser les enseignements tirés de l'expérience, les bonnes pratiques et les problèmes dans le but de renforcer l'exécution concertée des politiques.

Table ronde sur le thème « Changements climatiques et nutrition »

13. **La Présidente** dit que l'adoption historique du Programme de développement durable à l'horizon 2030, du Programme d'action d'Addis-Abeba et de l'Accord de Paris sur les changements climatiques en 2015 a créé une dynamique en faveur d'une action concertée. Vu l'interdépendance des engagements pris en 2015 et le caractère global, universel et ambitieux des objectifs et cibles, il faudra adopter une approche coordonnée et cohérente à tous les niveaux pour les mettre réellement en œuvre.

14. Constituant l'un des plus grands défis auxquels sont confrontées toutes les nations, les changements climatiques ont des conséquences environnementales, économiques et sociales. Pour y faire face, il faudra notamment faire des compromis à mesure que les pays proposent des moyens novateurs pour promouvoir la viabilité environnementale tout en favorisant la mise en œuvre du Programme 2030. En accroissant le risque de catastrophes naturelles liées au climat, les changements climatiques compromettent les moyens de

subsistance et l'accès à une alimentation suffisante, à l'eau potable et à des conditions sanitaires adéquates, qui sont essentiels à une bonne nutrition. Si rien n'est fait, quelques 35 à 122 millions de personnes pourraient tomber dans la pauvreté en raison des effets négatifs que les changements climatiques ont sur les revenus dans le secteur agricole. Des mesures urgentes sont nécessaires pour remédier à la famine touchant le Soudan du Sud, le Nigéria, la Somalie et le Yémen. Sauver des vies est la priorité absolue, mais la résilience à long terme sera déterminante pour prévenir à l'avenir les famines. Toutefois, on ne pourra y parvenir qu'en adoptant une approche intégrée pour ce qui est de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Accord de Paris sur les changements climatiques.

15. La réunion de haut niveau sur les changements climatiques et le programme de développement durable, qui s'est tenue en mars 2017, a insufflé un nouvel élan politique en faveur de la lutte contre les changements climatiques et renforcé les synergies entre l'action climatique et la réalisation du Programme 2030. L'un des messages les plus forts envoyés par les participants est qu'il faut, de toute urgence, redoubler d'efforts et intensifier les actions visant à lutter contre les changements climatiques. Les participants ont également mis l'accent sur le fait qu'il importait d'appliquer des politiques et des cadres réglementaires intelligents pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, ce qui pourrait aussi générer des retombées intéressant les autres objectifs de développement durable, tels que ceux relatifs à la santé publique, à l'égalité des sexes et à la croissance économique durable.

16. **M. Obermeyer** (Directeur adjoint du Bureau de l'Organisation mondiale de la Santé à l'ONU), modérateur de la table ronde, dit que les zones dotées d'une infrastructure sanitaire insuffisante, que l'on trouve surtout dans les pays en développement, sont les moins à même de faire face aux phénomènes extrêmes et aux modifications des écosystèmes dus aux changements climatiques. Ce sont ces mêmes zones qui sont touchées par la malnutrition et la sous-alimentation et ce sont les femmes et les enfants qui en subissent les conséquences les plus graves, y compris non seulement les maladies transmissibles, mais aussi les maladies non transmissibles liées à une mauvaise alimentation.

17. **M^{me} Oenema** (Coordonnatrice du Comité permanent de la nutrition), intervenante, accompagnant sa déclaration d'une présentation de diapositives numériques, dit que l'actuel système alimentaire est non seulement cause de famine, de malnutrition ou de surpoids pour des centaines de millions de personnes,

mais aussi l'un des principaux facteurs contribuant aux changements climatiques et à la dégradation de l'environnement. Il génère environ un quart de l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre, utilise 70 % de l'eau douce et a diminué de 60 % la diversité biologique. Une évolution vers des régimes alimentaires axés sur des aliments d'origine animale ne ferait qu'augmenter ces chiffres. Les variations de températures et de précipitations causées par les émissions de gaz à effet de serre se traduisent par une augmentation des prix alimentaires à l'échelle mondiale, qui pousse la population à se tourner vers des produits alimentaires moins chers, pauvres en éléments nutritifs et riches en calories conduisant à la malnutrition et à l'obésité.

18. Pouvoir briser ce cycle vicieux est le moteur de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016-2025), qui a été conçue dans le contexte de la cible 2 de l'objectif de développement durable 2 sur l'élimination de toutes les formes de malnutrition et de l'objectif 12 sur l'établissement de modes de consommation durables. L'examen à 20 ans de la Conférence internationale sur la nutrition a présenté un certain nombre de recommandations visant non seulement à améliorer la nutrition, mais aussi à promouvoir la durabilité. Elles préconisent notamment de renforcer la production locale, de promouvoir la diversification des cultures, de réduire les déchets grâce à l'amélioration du stockage, de la conservation et du transport, d'accroître la résilience dans les zones touchées par les crises et d'élaborer des directives internationales sur les régimes alimentaires sains. Ceux-ci prôneraient notamment de limiter la consommation de viande, de consommer davantage de plantes et de produits de la mer issus de stocks non menacés, d'équilibrer l'apport énergétique et de réduire les déchets. Jusqu'à présent, seul un petit nombre de pays – notamment l'Allemagne, le Brésil, le Qatar et la Suède – ont intégré des critères de durabilité dans leurs directives nationales en matière de diététique.

19. Une transition globale vers des régimes alimentaires plus nutritifs et variés aurait l'avantage à la fois d'améliorer la santé et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. La promotion de régimes alimentaires sains et durables devrait faire partie du programme relatif au changement climatique et devrait être rangée parmi les priorités de financement. Il est nécessaire d'investir, de mener des travaux de recherche et de mettre en place des politiques publiques cohérentes dans tous les secteurs pertinents, de la production jusqu'à la consommation. Les objectifs de développement durable fournissent un

cadre pour mener une action commune visant à nourrir la planète durablement.

20. **M. Obermeyer** (Directeur adjoint du Bureau de l'Organisation mondiale de la Santé à l'ONU) dit que les textes issus de l'examen à 20 ans de la Conférence internationale sur la nutrition ont clairement montré qu'il fallait passer à des systèmes alimentaires plus durables. Cependant, les lois du marché ne permettent pas toujours de proposer des aliments abordables et nutritifs aux habitants des zones pauvres et moins peuplées. L'orateur se demande si des dispositifs ont été mis au point pour assurer l'accès à des régimes alimentaires sains dans les collectivités mal desservies.

21. **M^{me} Oenema** (Coordinatrice du Comité permanent de la nutrition) dit que si l'étude réalisée s'est davantage intéressée à la question de l'atténuation dans les pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure), elle a aussi abordé le cas des pays à faible revenu. Selon l'une des conclusions de l'étude, la diversification de la production peut conduire à une alimentation plus variée.

22. **M^{me} Gornass** (Présidente du Comité de la sécurité alimentaire mondiale et Représentante Permanente du Soudan pour l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture), participante, dit que si l'agriculture est un facteur qui contribue aux changements climatiques, l'agriculture durable peut être une partie de la solution. Une action urgente est nécessaire à la fois pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et atténuer l'impact des gaz à effet de serre déjà présents dans l'atmosphère. L'inquiétude qu'inspirent les changements climatiques peut créer une dynamique suffisante pour renouer avec les cultures traditionnelles, qui sont souvent plus résistantes et qui peuvent contribuer à varier les régimes alimentaires. Le souci d'assurer la sécurité alimentaire et un régime alimentaire sain doit être pris en compte par les politiques relatives aux changements climatiques. Pour illustrer les effets des changements climatiques sur la nutrition, on peut citer les cas de la Somalie, où la moitié de la population souffre de sous-alimentation en raison de la sécheresse actuelle, et du Nigéria, où la famine liée à l'assèchement du lac Tchad a notamment contribué à créer des conditions propices à la montée en puissance de Boko Haram.

23. En 2012, le Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale a publié un rapport sur les liens entre les changements climatiques et la sécurité alimentaire et la nutrition, qui a mis en évidence les effets des changements climatiques sur la

disponibilité et la qualité des aliments. L'élévation des températures, la diminution des précipitations, les phénomènes météorologiques extrêmes et les pénuries d'eau sont autant de facteurs pouvant entraîner une baisse de la productivité agricole. Le débat éclairé par ce rapport a donné lieu à une série de recommandations de politique générale préconisant notamment d'intégrer les préoccupations relatives aux changements climatiques dans les programmes nationaux de sécurité alimentaire et de nutrition. Le Comité a contribué à l'élaboration d'un certain nombre de politiques, y compris plusieurs directives volontaires sur la gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts, des Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires, des recommandations de politique générale sur la sécurité alimentaire et la protection sociale et des recommandations sur l'eau et le développement agricole durable. Il est impératif de renforcer les systèmes alimentaires qui luttent contre les changements climatiques, permettent de réduire les déchets et favorisent le passage à des modes de production et de consommation durables. Tant l'Accord de Paris que le Programme 2030 ont reconnu la place centrale de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans les programmes relatifs au climat et au développement.

24. **M^{me} Elver** (Rapporteuse spéciale sur le droit à l'alimentation), participante, dit que la plupart des personnes n'ont pas conscience du lien entre ce qu'elles mangent et les changements climatiques. L'agriculture à la fois engendre et subit les changements climatiques. La politique alimentaire doit trouver le point d'équilibre entre la réduction des effets du changement climatique et la garantie du droit à une nourriture suffisante. La famine et la sécheresse ont toujours existé, mais sont dorénavant plus fréquentes raison des changements climatiques, sans parler des facteurs d'origine anthropique, en particulier en Afrique. Une plus grande part des fonds consacrés au climat devrait être orientée vers le système alimentaire. Les politiques alimentaires doivent tenir compte des changements climatiques et répondre aux appels des très nombreuses personnes qui se trouvent en situation d'insécurité alimentaire.

25. **M. Obermeyer** (Bureau de l'Organisation mondiale de la Santé à l'ONU) dit que seulement 1 % du financement de l'action climatique est orienté vers la santé et qu'il n'existe aucune donnée sur le pourcentage consacré à la nutrition. Il souhaite en savoir davantage sur les bons résultats qui ont été

obtenus avec l'agroécologie, notamment à Cuba et au Brésil.

26. **M^{me} Elver** (Rapporteuse spéciale sur le droit à l'alimentation) dit que l'agroécologie peut jouer un rôle majeur dans la lutte contre les changements climatiques. L'accroissement de la productivité implique souvent une utilisation accrue des ressources en eau et une dégradation de plus en plus importante des sols et l'agro-industrie tend à accroître les émissions de gaz à effet de serre. L'agroécologie, quant à elle, tente d'utiliser l'écosystème sans recourir à des apports extérieurs. La production locale non seulement contribue à réduire les émissions de gaz à effet de serre, mais offre également la possibilité de promouvoir les droits locaux et l'égalité des sexes. Le financement de travaux de recherche sur l'agroécologie constituerait une excellente utilisation des fonds consacrés aux changements climatiques.

27. **M. Beukeboom** (Envoyé des Pays-Bas pour les changements climatiques), intervenant, s'exprimant par vidéoconférence, dit que pour de nombreuses personnes, la question des changements climatiques est encore trop abstraite pour susciter de l'intérêt. Il est donc indispensable de faire le lien entre les questions climatiques, en particulier celles intéressant l'Accord de Paris sur les changements climatiques, et l'économie réelle et d'offrir clairement aux acteurs la possibilité de réduire l'impact de leurs activités sur le climat. Les Pays-Bas ont une expérience à cet égard que d'autres États pourraient adapter à leur contexte. Ils ont tenu en 2016 un Sommet national sur le climat, au cours duquel des représentants du secteur privé, de la société civile et des autorités locales se sont réunis pour débattre de l'importance des changements climatiques et de l'intérêt que revêt pour eux l'Accord de Paris. Les accords signés lors du Sommet représentent une réduction supplémentaire de 17,6 mégatonnes des émissions de dioxyde de carbone. Cette expérience révèle que de nombreuses personnes sont disposées à agir si on leur en donne l'occasion et que les sommets nationaux peuvent être un moyen efficace d'insuffler dans son pays l'élan international donné par l'Accord de Paris. Une manifestation similaire, le Sommet national de l'alimentation, a été organisée en 2017. À cette occasion, les parties prenantes impliquées dans l'agriculture, la production alimentaire, l'offre de produits alimentaires, le commerce de détail alimentaire et l'industrie de la restauration ont annoncé leur intention de faire du secteur alimentaire néerlandais, en l'espace de 10 ans, un chef de file en matière de nutrition sûre, saine et durable, notamment en réduisant ses apports, ses déchets et l'utilisation de pesticides. Elles se sont aussi

engagées à mettre un terme aux violations des droits de l'homme et à la détérioration de l'environnement au niveau de leurs chaînes d'approvisionnement, ce qui aura des répercussions au-delà des frontières nationales.

28. Une autre initiative réussie a été la création de l'Alliance néerlandaise pour une alimentation durable (Dutch Sustainable Food Alliance), qui était en place avant même la signature de l'Accord de Paris. Cette organisation composée notamment d'organisations agricoles et alimentaires et d'autorités de surveillance vise à promouvoir l'innovation et à mieux utiliser les ressources par la réutilisation des restes et des déchets de production. L'expérience a montré que les plus grands progrès sont accomplis lorsque plusieurs acteurs collaborent pour trouver des solutions et susciter le changement. Les approches fondées uniquement sur l'imposition par le gouvernement de mesures contraignantes sont généralement beaucoup moins efficaces, ne serait-ce que parce que les meilleures idées proviennent généralement d'acteurs appartenant au secteur, qui sont les mieux placés pour déterminer où leurs processus de production et leurs chaînes logistiques peuvent être adaptés pour renforcer l'efficacité. Le modèle de l'Alliance, qui peut facilement être reproduit dans n'importe quel contexte ou État, offre ainsi un moyen d'agir plus efficacement aux nombreuses parties prenantes disposées à lutter contre les changements climatiques, mais qui ne savent pas par où commencer.

29. L'une des mesures spécifiques prises par les sociétés néerlandaises est d'abandonner peu à peu les protéines d'origine animale au profit des protéines d'origine végétale dans de nombreux produits alimentaires préemballés, qui constituent une part importante des ventes en produits alimentaires des supermarchés. Les produits ont continué à bien se vendre. Favoriser la transition des protéines d'origine animale vers des protéines d'origine végétale est un moyen très simple de lutter contre les changements climatiques, car il n'est pas nécessaire d'adopter de nouveaux règlements.

30. Si les directives du Centre de nutrition néerlandais ne font pas explicitement état des changements climatiques, elles mentionnent l'impact du régime alimentaire, des habitudes d'achats alimentaires et des modes de préparation des aliments sur l'environnement; les citoyens trouveront sur le site Web du Centre un outil leur permettant d'évaluer l'empreinte carbone de leurs habitudes alimentaires. Les faits recueillis montrent que les personnes modifient leur comportement après avoir pris

conscience de l'impact de leur régime alimentaire sur le climat.

31. Il importe de donner aux gouvernements, aux milieux universitaires et au secteur agricole une vision pour l'avenir du secteur alimentaire. Même les citoyens ordinaires ont une idée relativement précise de ce à quoi le secteur de l'énergie ressemblera en 2050, mais il n'en va pas de même pour l'alimentation. C'est ainsi que pour beaucoup de personnes, l'idée de trouver des substituts à la viande de bœuf semble à la fois irréaliste et peu attrayante. Il est donc nécessaire d'en débattre davantage. L'orateur propose d'encourager les discussions au niveau national et de s'efforcer de les lancer au niveau international à la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques de 2018.

32. Il s'avère très utile d'établir des partenariats et de tirer des enseignements de l'expérience acquise et des expérimentations réalisées, car il n'existe pas de solution unique permettant la mise en œuvre intégrale de l'Accord de Paris et des objectifs de développement durable. L'Organisation des Nations Unies peut faciliter le dialogue nécessaire, mieux faire comprendre les débats qui ont lieu et mettre en lien les parties prenantes par-delà des frontières afin de leur permettre de partager leurs expériences. En dépit des effets patents des changements climatiques sur la santé, souvent les acteurs ne perçoivent pas la réelle nécessité de prévenir les changements climatiques. Ils sont généralement toutefois tout à fait disposés à contribuer aux objectifs climatiques si cette démarche les aide également à mieux réaliser leur objectif principal. Il importe donc de relier l'action qui doit être menée du point de vue du climat aux objectifs des acteurs de l'industrie alimentaire, en montrant par exemple aux entreprises comment elles peuvent réduire leurs déchets ou leur apport énergétique en vue d'accroître leurs bénéfices, tout en contribuant à la réalisation des objectifs liés au climat.

33. **M^{me} Mucavi** (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) dit que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) s'efforce de faire en sorte que les travaux du Conseil et du Comité permanent de la nutrition répondent aux attentes des États Membres. Le lien entre les changements climatiques et la nutrition est au cœur des travaux de la FAO, car les changements climatiques sapent l'action menée pour assurer la sécurité alimentaire et exacerbent la dénutrition. Les changements climatiques nuisent non seulement à la quantité de nourriture disponible, mais aussi à la qualité des aliments, la valeur nutritive de

ces derniers pâtissant de la hausse des concentrations de dioxyde de carbone dans l'atmosphère. C'est ainsi que cette plus forte concentration de dioxyde de carbone réduit la teneur en zinc, en fer et en protéines, et augmente la teneur en amidon et en sucre du blé, du riz et de certains légumes.

34. La FAO aide les États à adopter des pratiques durables et à élaborer et à mettre en œuvre des plans nationaux pour l'intégration de mesures d'adaptation aux changements climatiques dans les mécanismes nationaux de planification et de budgétisation. Elle les aide en outre à établir des directives en matière de diététique. De nombreux États tiennent déjà compte de la durabilité dans leurs directives nationales. Afin d'assurer la sécurité alimentaire et une nutrition adaptée pour les générations présentes et futures, il faudra redéfinir les cadres d'orientation, améliorer l'efficacité de l'utilisation de l'eau et les pratiques de gestion des sols, réduire les pertes et gaspillage de nourriture, recycler les nutriments, accroître la diversité du régime alimentaire et promouvoir des régimes alimentaires plus sains présentant une empreinte carbone plus faible.

35. **M^{me} Oenema** (Coordinatrice du Comité permanent de la nutrition), participante, dit que l'Accord de Paris jette les bases d'une coopération indispensable entre les acteurs de la nutrition et du climat. Cet Accord ne fait guère référence à la nutrition, mais fait état du droit à la santé et préconise l'élaboration de plans d'action visant à atténuer les effets des changements climatiques et à s'y adapter. Les acteurs soucieux de la nutrition doivent s'employer à ce que la question de la nutrition soit prise en compte sous cet angle, car la santé des populations et le climat tireraient profit d'une meilleure alimentation.

36. La diversification de la production agricole permettra d'assurer la diversité des régimes alimentaires et améliorera la résilience mondiale face aux changements climatiques. Il convient donc de diversifier l'investissement agricole, actuellement axé sur le maïs, le riz et le blé. Si la situation actuelle perdure et que les changements climatiques nuisent à ces trois cultures, il y aura de graves conséquences en termes de sécurité alimentaire.

37. **M^{me} Gornass** (Présidente du Comité de la sécurité alimentaire mondiale et Représentante Permanente du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture), participante, dit que les partenariats seront essentiels pour régler les problèmes liés aux changements climatiques, à la nutrition et à la sécurité alimentaire, car la mise en œuvre de toute décision prise nécessitera

l'implication des nombreux acteurs concernés. Il pourrait être intéressant d'étendre à d'autres comités le modèle du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, le seul Comité des Nations Unies qui comprend des représentants du secteur privé, de la société civile, des institutions financières, des instituts de recherche et des organismes des Nations Unies. Un tel éventail de participants suppose certes de longues discussions, mais garantit aussi que les vues et les intérêts de toutes les parties seront pris en considération et auront pour effet l'adoption de mesures plus efficaces. L'expérience néerlandaise montre que le modèle est également efficace au niveau national.

38. Quatre États en Afrique sont actuellement en proie à la famine et la crise devrait s'étendre à d'autres États de la région. Les conflits sont un facteur déterminant pour trois d'entre eux, mais les causes profondes de ces conflits sont liées aux changements climatiques. Toutes les parties prenantes doivent donc travailler de concert pour traiter sans délai les questions relatives au climat qui ont de si graves répercussions sur la sécurité alimentaire et la nutrition, car de nombreuses personnes sont désormais en train de mourir. Les pays touchés n'ont pas contribué aux effets des changements climatiques et n'ont pas les moyens d'y faire face sans l'appui de la communauté internationale.

39. **M^{me} Elver** (Rapporteuse spéciale sur le droit à l'alimentation) dit qu'en dépit des évolutions positives qui ont eu lieu dans le contexte de l'Accord de Paris, on ne sait pas encore clairement comment certains éléments seront mis en œuvre. Les gouvernements, la société civile et le secteur privé ont tous leur rôle à jouer. Bien que l'inclusion dans l'Accord de Paris d'une référence aux droits de l'homme constitue une avancée, il est regrettable qu'il ne soit pas fait mention du droit à une alimentation adéquate, car faire fi de cette question pourrait déboucher sur l'adoption de politiques climatiques préjudiciables. C'est ainsi que le droit à l'alimentation a été fragilisé par certains projets de réduction des émissions de gaz à effet de serre et par des politiques favorisant l'utilisation des biocarburants. Il importe donc d'engager des discussions approfondies avec les gouvernements. Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale fait du bon travail en aidant les gouvernements à élaborer des politiques solides.

40. **M. Beukeboom** (envoyé des Pays-Bas pour les changements climatiques) dit que pratiquement tous les secteurs devront devenir climatiquement neutres, mais que cela sera particulièrement difficile pour le secteur agricole. On ne sait pas encore quels changements et

innovations seront nécessaires ni la forme que pourrait prendre la voie de la durabilité.

41. La composition multipartite du Comité de la sécurité alimentaire mondiale fonctionne bien et peut servir de modèle à d'autres comités de l'Organisation des Nations Unies. Le Conseil voudra peut-être envisager d'inviter les représentants du secteur privé aux futures réunions afin de mieux comprendre ce qu'implique la traduction des politiques en mesures concrètes.

42. Les 100 milliards de dollars annuels engagés au titre de l'Accord de Paris pour lutter contre les changements climatiques seront insuffisants pour réaliser les objectifs de l'Accord. Il existe toutefois un décalage entre ce que l'on a appelé le financement de l'action climatique et la somme réelle pouvant être investie de manière à favoriser la durabilité. Par exemple, les caisses de retraite pour les seuls fonctionnaires néerlandais gèrent un portefeuille combiné d'environ 400 milliards de dollars. La réalisation d'investissements propres à générer des rendements à long terme sur le plan financier et environnemental permettrait de débloquer plusieurs milliards de dollars susceptibles d'être investis dans le climat.

43. **La Présidente**, dans ses observations finales, dit que les politiques qui favorisent les régimes alimentaires sains et durables permettraient de réduire l'empreinte carbone de la production alimentaire et de sauver des vies en contribuant à prévenir les maladies liées à l'alimentation. Il faut investir davantage dans les régimes alimentaires viables et sains et mener plus de travaux de recherche sur ce thème, et mettre en œuvre des politiques publiques cohérentes dans tous les secteurs pertinents. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 fournit un cadre essentiel pour mener une action commune à cet égard. Le débat qui a eu lieu à la séance en cours devrait éclairer les travaux du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, qui procédera, en juillet 2017, à un examen approfondi de l'objectif de développement durable 2, à savoir éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.

La séance est levée à 12 h 10.